

Petites Villes



Newsletter hebdo

N° 26 – Mercredi 21 juillet 2010

DANS CE NUMERO

- 1-2... **ACTUALITE**
Médecine de proximité : audition de Martin Malvy
- 2..... **FINANCES LOCALES**
Observatoire des finances locales : un rapport inquiétant pour les budgets locaux
- 3..... **CULTURE**
L'APVF signe la déclaration d'Avignon
- 4..... **FORMATIONS DE L'APVF**
Réforme des collectivités locales ; Fonds européens
- 5..... **AGENDA DE L'APVF**

ACTUALITE

Médecine de proximité : audition de Martin Malvy

Alors qu'un décret sur les seuils d'activité en chirurgie devrait être pris rapidement par la Ministre de la santé, Martin Malvy, Président de l'APVF, a été auditionné mardi 21 juillet par le Dr Hubert, ancien ministre de la santé, dans le cadre de la mission de concertation sur la médecine de proximité.

Lors de cette audition, Martin Malvy a rappelé le rôle que jouent les petites villes dans le maillage sanitaire du territoire : lorsqu'elles sont ville centre d'un bassin de vie, elles fournissent les services sanitaires à une grande partie des territoires ruraux. C'est pourquoi l'hôpital de petite ville doit être préservé : il est un maillon sur lequel les politiques de santé publique doivent s'appuyer.



Martin Malvy a ainsi dénoncé les décrets sur les seuils d'activité dans les hôpitaux, qui ne tiennent nullement compte des réalités locales et des besoins de la population. Il a rappelé le rôle que jouent les petits hôpitaux sur l'offre en médecine de ville dans les zones les moins denses du territoire : fermer un service hospitalier, que ce soit la chirurgie, l'obstétrique, la radiothérapie



comme à Guéret actuellement, entraîne une déprise médicale sur tout le bassin de vie. Une politique dont l'objectif serait l'atténuation de la fracture sanitaire du territoire ne peut pas se satisfaire de cette situation et s'accommoder de ces fermetures. Le problème de la permanence des soins dans les territoires ne peut être abordé que dans le cadre d'une liaison plus étroite entre l'hôpital et la médecine de ville. La présence des petits hôpitaux rassurent les médecins qui ne veulent plus travailler seuls.

Martin Malvy a aussi rappelé les trois principes qui doivent guider toute réforme sanitaire :

- L'accessibilité : tous les citoyens doivent avoir accès aux structures de santé, que ce soit financièrement ou géographiquement.
- La complémentarité : les structures sanitaires, publiques et privés, doivent être complémentaires et non concurrentes.
- La subsidiarité : à coût et niveau de sécurité équivalents, tous les actes qui peuvent être effectués au niveau local doivent l'être.

Il a demandé que le financement des hôpitaux soit adapté aux hôpitaux de

proximité, afin de reconnaître leurs missions spécifiques, et notamment la prise en charge de proximité, qu'il convient de définir en termes de T2A. Il a proposé la création d'une enveloppe de service public territorial destiné au financement de la modernisation et de la mise aux normes des petites structures hospitalières.

Il a également dénoncé la nomenclature retenue par les pouvoirs publics, qui à partir d'une liste « d'actes classants », réduit arbitrairement le nombre d'actes effectifs. Les chiffres d'activité des hôpitaux rendus publics reflètent très imparfaitement la réalité de l'activité de l'hôpital.

Martin Malvy a demandé davantage de concertation entre l'Etat et les élus locaux sur les questions de santé. Il est nécessaire de mener une étude d'impact approfondie sur les projets de restructuration hospitalière, cette étude devant notamment évaluer l'impact économique de la restructuration, l'impact sur la qualité de l'offre, sur l'attractivité de la ville et du bassin de vie, etc.

Le rapport de Mme Hubert doit être rendu public courant septembre.

La contribution écrite de l'APVF est disponible sur le site Internet : www.apvf.asso.fr

Finances locales

Observatoire des finances locales : un rapport inquiétant pour les budgets locaux

André Laignel, Président de l'Observatoire des finances locales, a présenté lors du dernier Comité des finances locales le rapport sur les finances des collectivités en 2010. A cette occasion, il a souligné que la gestion des collectivités restait globalement saine et ceci en dépit des fortes contraintes administratives et financières qu'elles subissent depuis quelques années. Celles-ci ont en effet tendance à créer de plus en plus « un effet de ciseaux » entre d'une part la hausse structurelle de leurs charges et d'autre part la baisse de leurs recettes. Par conséquent, l'Observatoire a constaté une

hausse de l'endettement (+3% en 2009), une diminution de l'autofinancement ainsi qu'une réduction des subventions attribuées. Malgré la crise, les collectivités ont quasiment maintenu leur effort d'investissement au niveau de celui des années précédentes et les recettes tirées des impôts locaux ont été peu affectées.

Le Président de l'Observatoire s'est montré particulièrement inquiet pour les mois et années à venir, craignant une véritable crise structurelle des budgets locaux d'ici 3 à 4 ans. L'annonce par le gouvernement du gel



des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales risque lui aussi d'aggraver un peu

plus la situation financière des administrations publiques locales.

Culture

L'APVF signe la déclaration commune d'Avignon

A l'occasion du Forum organisé à Avignon le 16 juillet 2010 par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, l'APVF s'est associée aux autres associations d'élus pour affirmer son engagement solidaire en faveur de l'art et de la culture. Voici le texte de la déclaration dans son intégralité :

« Pour une République culturelle décentralisée : l'engagement solidaire des collectivités territoriales »

Cinquante ans de politiques culturelles publiques ont accompagné avec succès le remarquable dynamisme de la vie créative française. Aux côtés de l'Etat, les collectivités territoriales ont pris une part croissante et décisive dans la constitution de ce précieux héritage.

Elles ont su progressivement inscrire, et souvent avec audace, les politiques culturelles et artistiques en tant que dimension symboliquement, socialement et économiquement légitime et transversale de leur projet politique global.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont conscientes que le contexte économique national et mondial tend à fragiliser l'ensemble du tissu artistique et culturel de notre pays.

Elles sont également conscientes de l'inquiétude légitime de ses acteurs, artistes, professionnels de la culture, milieux associatifs. Convaincues que l'inventivité créatrice constitue à la fois l'aboutissement et la manifestation d'une civilisation épanouie ainsi qu'un outil indispensable pour conjuguer mondialisation et humanité, diversité et solidarité, les collectivités territoriales affirment ici leur engagement inaliénable en faveur des arts et de la culture.

Ensemble, les collectivités territoriales reconnaissent le rôle irremplaçable des arts pour l'invention perpétuelle d'un

vivre-ensemble toujours plus exigeant. Mêlant esprit critique, réflexion, interrogation et imagination, la liberté artistique est l'une des conditions d'une confrontation permanente des valeurs, source même de la vie démocratique.

Ensemble, elles se reconnaissent comme des partenaires aptes à assurer, en toute exigence de rigueur et d'espoir, les conditions d'une vie culturelle dense et accessible à tous.

C'est par la concertation, par l'ambition singulière mais aussi par l'expérimentation partagée, que ces conditions pourront être réunies.



Ensemble, les collectivités territoriales réaffirment la nécessité d'un ministère de la Culture assumé, en pleine capacité d'agir et remplissant son indispensable mission d'intérêt général, garant de la cohésion et de l'aménagement du territoire.

Elles ont à cœur d'élaborer avec lui, par un dialogue politique mutuellement respectueux, les formes nouvelles des politiques culturelles publiques dont, plus que jamais, nos concitoyens ont besoin.

Ensemble, elles veilleront à l'approfondissement du processus de la décentralisation, car c'est au cœur des territoires que s'élabore et s'enrichit le



développement des politiques culturelles.
Notre Pays a besoin de tous ses territoires

Ensemble, par la voix de leurs associations nationales et dans toute leur pluralité politique, géographique et administrative, les collectivités territoriales s'engagent à instaurer une concertation suivie avec les artistes, les professionnels et les publics ainsi qu'avec les forces les plus exigeantes de la pensée contemporaine : historiens, sociologues, anthropologues, philosophes...

comme de tous ses citoyens.

Ensemble, dans leurs natures complémentaires, elles assument leur statut de créateurs tant singuliers que collectifs – et non simplement de financeurs – des politiques culturelles à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Les Présidents des associations d'élus

FORMATIONS

Mardi 14 septembre 2010

Réforme des collectivités territoriales 2010 : ce qui va changer pour ma commune

I. La gouvernance locale

- A. L'intercommunalité, au cœur de la réforme
- B. Conditions d'exercice du mandat : de nouveaux droits pour les élus.

II. Les finances locales

- A. Quels cofinancements pour les projets municipaux ?
- B. Quel avenir pour la fiscalité locale après la réforme de la taxe professionnelle ?

Jeudi 23 septembre 2010

Fonds européens : enjeux et perspectives pour les territoires

I. Le cadre de la programmation 2007-2013:

Le cadre "réglementaire" de la programmation FEDER et FSE, Le cadre "stratégique" de la programmation, Le cas particulier du développement rural

II. Le mode opératoire des programmes:

- la gestion des programmes opérationnels et la déclinaison en région

III. Éléments de méthodologie pour le montage de projets

- quelques conseils pratiques pour les porteurs de projet
- la "vie" du projet : soumission du dossier, instruction, programmation, contrôles

INSCRIPTIONS: <http://www.apvf.asso.fr/1-5-Les-Formations.php>



AGENDA DE L'APVF

8 septembre 2010, 12h30, au siège de l'APVF (Paris)

Commission finances locales

8 septembre 2010, 14h30, au siège de l'APVF (Paris)

Commission police municipale-sécurité

21 septembre 2010, 11h00, au siège de Microsoft, Issy-les-Moulineaux

Bureau de l'APVF

21 septembre 2010, 14h30, au siège de l'APVF (Paris)

Commission Santé-Hôpitaux

Pour plus d'infos, visitez www.apvf.asso.fr

30 septembre et 1^{er} octobre 2010, à Bucarest (Roumanie)

4emes Rencontres des Petites Villes de l'Union européenne

20 octobre 2010, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Journée finances locales de l'APVF : Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux

APVF
42 Bd RASPAIL
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 00 83
Fax. : 01 45 48 02 56
www.apvf.asso.fr



Rédaction :

Philippe BLUTEAU
Carlos LUCA DE TENA
Mathieu VANICATTE
Yohan WAYOLLE

